

18 FR. LE RÉPUBLICAIN 5 CENT. LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.			ON S'ABONNE		RÉDACTION.		ADMINISTRATION.		ANNONCES.	
Un an	18 »	24 »	30 »	A LYON, rue Centrale, 3.	Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRIGNAND.		Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.		Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.	
Six mois	9 »	12 »	15 »	A PARIS, chez LEJOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires;	Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.		(Affranchir.)		Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.	
Trois mois	4 50	6 »	7 50	BUREAUX, rue Centrale, 3.					Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.	

Lyon, 27 avril.

Les rassemblements qui s'étaient formés avant-hier devant nos bureaux, se sont renouvelés hier au soir beaucoup plus compactes et ont été accompagnés de circonstances plus graves. Dès 6 heures, on remarquait déjà des curieux regardant entrer les militaires dans l'allée. Bientôt arriva le sieur Galerne, commissaire central, avec son escouade d'agents; alors les groupes prirent des proportions considérables. A 7 heures et demie, une compagnie d'infanterie, appelée par l'autorité, vint se ranger en bataille sur le trottoir. C'était le moyen d'attirer les curieux; ils affluèrent en si grand nombre que la circulation fut de fait interrompue.

Trois sommations furent faites, au son du tambour, pour dissiper le rassemblement, et le sieur Galerne fit aussitôt cerner la rue, rejetant la foule au delà des haies formées par ses hommes. La terreur s'empara des habitants du quartier, les boutiques se fermèrent immédiatement. On entendit quelques coups de sifflet.

A huit heures et demie, le blocus de la rue Centrale fut levé; le sieur Galerne se rapprocha plus près de la galerie de l'Argue, où les rassemblements étaient plus épais, et fit avancer de ce côté la compagnie de ligne. Plusieurs arrestations eurent lieu; la police fut huée par le Peuple, qui s'opposait à ce qu'elle emmenât des citoyens inoffensifs. On nous assure que les soldats reçurent l'ordre de charger à la baïonnette, mais qu'ils restèrent immobiles. Honneur à eux! Ils ont senti que ce n'étaient pas des cosaques qu'ils avaient en face!

Nous pouvons nous tromper, mais il nous semble qu'il y a là un coup de police, arrangé en vue des élections. Il serait si utile d'avoir une petite émeute aujourd'hui! on s'en servirait comme d'épouvantail aux yeux des dupes; on emprisonnerait les hommes qui embarrassent, on donnerait un libre cours à l'arbitraire et la campagne électorale serait enlevée. C'est tout ce qu'on veut.

Nous adjurons donc tous les bons citoyens à déjouer ces manœuvres, en évitant de se mêler aux groupes qui se forment sur la voie publique. Imitons l'exemple de nos braves frères de l'armée; pendant qu'ils exercent, malgré la compression, le droit qu'ils ont de s'instruire, notre devoir nous appelle, non pas dans la rue où il n'y a rien à faire, mais dans les réunions électorales, où se décident les grands intérêts de la patrie.

L'Assemblée s'occupe de l'organisation de notre armée; rien de républicain n'est encore écloso de la discussion, au lieu d'aborder franchement la question véritable qui est l'organisation aristocratique actuelle de l'armée. Organisation

qui pèse comme un manteau de plomb sur les épaules du soldat et qui fait que, par la brutalité de la discipline, le temps du service est un temps de misère morale et de souffrances réelles pour les citoyens appelés sous les drapeaux.

Le projet du citoyen Lamoricière, beau peut-être aux yeux des académiciens militaires, est très dangereux pour la liberté, il tend à constituer parmi nous une caste militaire, en faisant de la fonction de soldat un métier que l'on embrasserait par spéculation, le général cherche à retenir les hommes sous les drapeaux par l'appât d'un pécule, formé d'un impôt sur les riches qui s'affranchiraient du service au moyen d'une somme fixe versée entre les mains du percepteur des contributions et d'une cotisation proportionnelle payée par les jeunes gens exemptés du service par leur numéro.

Tout ce système péniblement échafaudé et dont l'économie se saisit difficilement mécontentera tout le monde.

Il a de plus l'inconvénient de n'être applicable qu'à une armée insuffisante pour défendre la France en cas de guerre avec les rois de l'Europe.

Mais le but véritable de la loi est d'augmenter dans les rangs le nombre des réengagés. C'est là le danger pour la République; car les militaires, séparés de leurs concitoyens par la discipline, ignorent l'esprit et les besoins du Peuple; ils arrivent à se former des intérêts à part, et, tôt ou tard, ces intérêts, séparés de ceux du pays, peuvent lui devenir funestes par le caractère prétorien que l'armée ne tarderait pas à revêtir, formée de semblables éléments.

Un des grands avantages de la France et une des sources de sa force en face de l'étranger, c'est que chez nous le soldat, après son temps de service, rentre chez les siens et entretient parmi le Peuple de France ce sentiment belliqueux qui est la force réelle de notre patrie.

Or, si les mêmes hommes restaient éternellement sous les drapeaux, le Peuple s'efféminerait, tomberait dans la mollesse, et serait facilement opprimé.

Il faut donc au contraire que le plus d'hommes possible passent sous les drapeaux en restreignant la durée du service au temps strictement nécessaire à l'instruction militaire, puis, derrière ces cadres, organiser une puissante réserve, conduite par des hommes expérimentés qui auraient donné des preuves de savoir. Ceux-là qui consacreront leur vie à ce travail devraient y trouver des moyens d'existence.

Ainsi des cadres composés de 80 mille hommes renfermant 150 à 200 mille jeunes soldats appuyés sur 1200 mille hommes de gardes nationales mobiles formeraient une force redoutable, qui coûterait moins au budget et serait sans danger pour la liberté.

On se demande pourquoi le citoyen Bugeaud est si grand

partisan de la République honnête et modérée. Bien des réponses ont été faites à ce sujet, mais aucune n'a l'éloquence des chiffres suivants, que nous donnons sans aucune réflexion, pensant que nos lecteurs en feront eux-mêmes de très sérieuses.

Appointements du *maréchal* BUGEAUD :

Comme maréchal	50,000 fr.
Comme général en chef de l'armée des Alpes	50,000
Gratification d'entrée en campagne	12,000
Indemnité de logement	6,000
Indemnité d'ameublement	2,000
Frais de représentation évalués en France	20,000
Frais de voyages, 6 chevaux et 2 voitures, estimés	6,000
Vivres, 24 rations à 4 f. 00 c.	96,000
Fourrages, 28 rations à 1 00	28,000
Chauffage, 24 rations à 0 25	6,000
Total	58 f. par jour. Un an 21,176

Total des appointements du citoyen Bugeaud 147,170

CENT QUARANTE-SEPT MILLE CENT SEPTANTE FRANCS PAR AN. Plus les frais de bureaux, les allocations extraordinaires, les dotations attachées aux croix qu'il possède; plus les revenus de ses terres, maisons, intérêts hypothécaires, capitaux placés dans l'industrie, chemins de fer et usines, lesquels lui ont considérablement profité pendant son séjour en Algérie.

Le tout sans compter les réserves secrètes stipulées dans les traités, comme cela s'est vu lors de l'affaire de la Tafna, parts, comme on sait, réservées aux chemins vicinaux d'Ex-cideuil.

Esprit de l'armée des Alpes.

Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, le 24 avril 1849.

Citoyen rédacteur,

Jusqu'à ce jour, nous avons pu lire votre journal sans aucune crainte. Nos officiers, s'apercevant des progrès que nous faisons tous les jours, nous défendent aujourd'hui de continuer à le lire, et nous menacent de punir celui qui y sera surpris, pour la première fois de 15 jours de prison, et la seconde d'être envoyé en Afrique dans les compagnies de discipline. Toutes ces menaces ne nous effrayent pas, au contraire, nous continuerons de le lire et nous vous prions de continuer à vouloir nous honorer de votre journal comme par le passé.

Nous vous prions d'insérer la présente dans votre prochain numéro.

Salut et fraternité,

Plusieurs soldats du 22^e de ligne.

— On nous apprend qu'un fourrier du 2^e bataillon du 19^e léger et un chasseur, ont été punis par le maréchal Bugeaud de huit jours de prison, pour avoir introduits dans la caserne le *Peuple Souverain* et le *Républicain*.

— Est-il vrai que l'on vient de créer une nouvelle compagnie dont les règlements seraient plus sévères que ceux déjà existants, pour les compagnies de discipline?

Est-il vrai que cette nouvelle compagnie sera placée dans un rang inférieur aux disciplinés?

Est-il vrai, enfin, que ce nouveau corps est destiné à re-

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 28 AVRIL.

LES QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

DEUXIÈME PARTIE. V. L'arsenal souterrain.

(Suite.)

Il en était là, lorsqu'un *avis d'ami* vint lui dire qu'il pouvait sortir de sa retraite dans les jours suivants où toute la maréchaussée des environs devait pour affaire importante être appelée à La Rochelle.

Le désir de voir de plus près sa jolie sujette le conduisit à la butte de Colombelle... Malheureusement un cabaret se trouva devant ses pas; le vin, qu'il avait toujours aimé à la folie, le perdit... Il parut alors aux yeux de ses sujettes dans une attitude si chancelante, que la couronne tomba de sa tête!

Dégrisé par le danger au moment où l'on s'emparait de lui, il essaya pourtant quelque résistance. Mais les gendarmes en vinrent bientôt à leurs fins, et le placèrent entre leurs chevaux pour lui faire prendre la route de Rouen, où il allait être réintégré dans sa prison.

Edith ne le vit pas. Elle était toujours plongée dans un évanouissement d'où elle ne devait sortir que pour tomber dans un état de langueur mortelle.

Le triste dénouement de cette passion méritait d'être rapporté pour exemple. Combien de jeunes filles font de l'objet de

leur amour un beau prince rempli de grâce, de cœur et d'esprit, et reconnaissent au jour de l'épreuve n'avoir aimé qu'un sabotier.

semaines à la maison, il était sorti dans l'après-midi et n'était point rentré le soir. Quatre jours s'étaient passés depuis sans que Mme de Forban le vit repaître, et elle l'attendait encore.

Ainsi, après les poignantes déceptions qui venaient de terminer cette soirée si impatiemment attendue par elle, la disparition prolongée de son frère, qu'elle aimait sans beaucoup le connaître, par la disposition affectueuse de son âme, lui apporta d'autres sujets de trouble. Elle passa une nuit sans sommeil, agitée de regrets et d'inquiétudes poignantes.

Le lendemain, de très bonne heure, elle voulut aller dans les ruines du château de Forban, situées à quelque distance sur les bords de la mer. Sachant que son frère affectionnait particulièrement ce lieu, elle pensait qu'il prendrait peut-être ce chemin en revenant à Colombelle, et qu'ainsi elle le verrait quelques moments plus tôt.

Elle prit l'avenue de pommiers de sa maison, et se dirigea sur la route qui conduisait de cette antique ferme à ses ruines seigneuriales.

Une heure à peu près avant elle, un homme entra dans ces décombres du côté du rivage.

C'était Rutel qui, après quatre jours de captivité, avait pu fuir de sa prison, mais la barbe et les cheveux tellement en désordre, les habits tellement maculés du sol boueux de la cave où il avait roulé, que ne pouvant, au sortir du *pavillon de la Voile blanche*, paraître dans la ville en semblable état, il s'était hâté de prendre le chemin du rivage.

Il entra dans les ruines en respirant largement, et avec un air de béatitude extrême.

Les décombres du château de Forban occupaient un large espace.

Quelques fondations à ras-de-terre indiquaient la force des murailles qu'il avait fallu des siècles pour abattre. Une grande partie du terrain était couverte d'éboulements informes, où les chèvres d'alentour avaient souvent foulé le front des tours féodales; l'autre gardait encore debout le front des fortifications crénelées de la herse, le cintre d'une poterne et un mur de défense lézar-

Mais M. de Forban avertissait toujours sa sœur de ses absences. Cependant le dimanche précédent, après un séjour de six

Voir le *Républicain* du 9 mars au 26 avril.

devoir exclusivement les militaires convaincus du crime de lire les journaux démocratiques ?

Nous serions bien aise qu'on répondît à ces simples questions.

Esprit de l'armée de Paris.

On lit dans la *Révolution Démocratique et Sociale* :

Le Comité démocratique-socialiste doit des explications au Peuple qui l'a nommé, aux électeurs de l'armée qu'il avait convoqués samedi dernier.

En annonçant cette réunion ainsi qu'il la fait, sans fracas, sans appel direct, il entrerait de pied dans le libre exercice d'un droit incontestable, absolu. Il n'acceptait pas l'idée d'une insurrection du pouvoir contre le droit.

Des renseignements, qui font injure au gouvernement, sont parvenus au Comité. On lui a dit qu'on voulait lancer les hommes de la police sur les citoyens de l'armée.

Si le parti socialiste nourrissait des pensées de violence, il avait trouvé l'occasion. L'issue d'une lutte engagée sur un terrain semblable avec de pareils éléments, ne pouvait être douteuse.

Le Comité a préféré donner au pays un gage éclatant du respect des hommes qu'il représente, pour la tranquillité publique, il a ajourné la réunion.

Il met les magistrats accusés en demeure de démentir solennellement les projets qu'on leur avait prêtés.

Il a voulu, s'il était bien vrai qu'on eût pensé à porter la main sur un droit sacré, laisser à des insensés le temps de réfléchir, à l'opinion le temps de juger entre eux et lui.

Il convoquera à son heure les électeurs de l'armée.

L'armée proteste contre la mesure de samedi qui lui a interdit une réunion électorale préparatoire. Voici sa protestation :

« Nous soussignés, militaires républicains-démocrates-socialistes de l'armée de Paris, protestons de toutes nos forces contre l'acte arbitraire qui vient de s'accomplir.

« Appelés par le comité électoral à nous réunir pour choisir deux candidats parmi nous, nous avons trouvé la police qui nous a interdit l'entrée du local désigné à cet effet.

« Nous le déclarons à la face du pays, on veut empêcher la fusion du Peuple et de l'armée; c'est un acte de violence exercé sur les droits de l'homme : nous ressentons vivement cette offense, car avant d'être soldats, nous étions citoyens. »

(Suivent les signatures.)

— Le *National* publie la pièce suivante :

1re DIVISION MILITAIRE. — ETAT-MAJOR GENERAL.

(Bureau de correspondance générale. — Circulaire.)

Paris, 18 avril 1849.

« Général,

« M. D. L... vient de publier une lettre adressée à l'armée. Cette lettre, dont le comité de la rue de Poitiers a ordonné l'impression à 10,000 exemplaires, est écrite dans un excellent esprit, dans le but de combattre les influences fâcheuses des publications anarchiques. La distribution de cette brochure dans les casernes ne peut produire qu'un bon effet, et M. le général en chef a donné complètement son approbation à cette mesure.

« Veuillez en conséquence prévenir les chefs de corps que M. D... L... mettra à leur disposition un certain nombre d'exemplaires qu'ils peuvent faire distribuer dans les casernes.

« Le général commandant la 1re division militaire.

« Signé : NEUMAYER. »

Nous nous étonnons de voir le général Neumayer entrer ainsi dans les intrigues de la coalition royaliste de la rue de Poitiers, lui, qui a donné à Lyon des marques si éclatantes de républicanisme lors de la révolution de Février. Il faut que le contact du pouvoir l'ait bien gâté ! Ceci nous confirme de plus en plus dans l'opinion que la cause démocratique n'a rien à attendre des officiers-généraux qui ont reçu leurs grades de la monarchie. Nous serions effrayés de cet état de choses, si l'armée n'était composée que de grosses épauettes ; mais les prolétaires en forment la masse, et eux ne se laissent pas corrompre. Leur attachement pour la République est inaltérable ; ils sont prêts à la défendre de leur sang.

Aux paysans.

La République, c'est la rosée ; la monarchie, c'est la grêle. Ne prenez pas l'une pour l'autre ; ouvrez l'œil comme à l'a-

fût, ne vous exposez pas à tirer un lapin pour un lièvre. Cela s'est vu en avril dernier ; beaucoup parmi vous ont accepté pour démocrates des gens qui se disaient tels, qui en avaient la peau, la couleur et les allures. Ça été un malheur, mais, après tout, ce malheur n'est pas irréparable. Quand, une fois dans sa vie, on a reçu en paiement une pièce de cuivre étamée pour une pièce d'argent, on devient soupçonneux, et ensuite on n'accepte plus que celles qui ont le son clair. En fait de candidatures, à l'avenir exigez la garantie des antécédents, et souvenez-vous de ces paroles de Napoléon : *Les blancs seront toujours blancs.*

Au 10 décembre, vous n'avez pas eu non plus la main très heureuse. Cela se comprend ; on vous offrait un nom, un souvenir de grandeur et de gloire nationale ; vous l'avez accepté avec enthousiasme, comme une relique, comme une feuille de saule venant du tombeau de Sainte-Hélène. Ça été une affaire de culte, de fanatisme et d'espoir généreux ; mais aujourd'hui, il y a du refroidissement et beaucoup parmi les idolâtres de décembre ; on a raisonné, et la foi a disparu. Ceci nous rappelle l'histoire d'un grand seigneur qui s'imagina un jour de planter aux environs de Paris des ceps de vigne provenant des meilleurs crus de Pommard et de Volnay. Il récolta du sucses ou de l'argentaille, et comme il s'en étonnait, un homme de sens lui fit observer qu'en apportant les ceps de la Bourgogne, il avait eu le tort de ne pas apporter en même temps la terre, le soleil et l'exposition.

Quoi qu'il en soit, ne désespérons pas. A quelque chose malheur est bon, et chat échaudé craint l'eau froide, dit le proverbe. On nous a d'abord affirmé que du jour où le gouvernement provisoire n'existerait plus, la confiance renaîtrait. Le gouvernement provisoire est tombé, la commission exécutive est venue, et la confiance n'a pas reparu. C'est la faute de cette commission, a-t-on ajouté ; la commission a fait place à la dictature du général Cavaignac, mais la confiance n'a toujours point reparu ; c'est alors qu'on a demandé un président de la République de par le suffrage universel, c'est-à-dire une contre-fois de roi. La confiance, qui devait se produire enfin, ne se produit pas davantage. Cette fois, c'est la faute de l'Assemblée nationale. Dans trois mois, si la Législative compte une imposante majorité de royalistes, on nous dira que le mal vient du président de la République, qu'il faut un roi, Henri V et le drapeau blanc. Alors, on reprendra le complot du 29 janvier pour le mettre à exécution sous le patronage de quelques traîtres et des armées étrangères au besoin.

Vous le voyez, on nous a promenes de mensonge en mensonge, de promesse en promesse, de déception en déception. Depuis la nomination de M. Louis Bonaparte à la présidence, nous ne sachions pas que le blé se vende cinq francs le double décalitre, que l'impôt soit diminué, que les 45 centimes soient remboursés, que les contributions indirectes soient abolies et que le pauvre ait conquis pour son bétail le droit de pâture dans les taillis de quatre ans. On nous avait cependant fait espérer de belles choses. Qu'avons-nous eu ? La réduction de la taxe du sel, et encore nous ne devons en remercier ni le cit. Louis Bonaparte, ni ses ministres qui ont voté contre.

Supposez que vous ayez pour vous représenter dans une assemblée politique un capitaliste riche à 30 ou 40 mille livres de rente. Dès qu'il s'agira de diminuer l'impôt foncier, d'enlever l'impôt sur les boissons, de dégrever complètement le sel, il y a cent à parier contre un que cet homme se dira : mais si je rogne les vivres au gouvernement sur ce point, si j'empêche qu'il vive aux dépens des pauvres, il faudra bien qu'il tende la main aux riches, qu'il impose les capitaux, qu'il prenne où il y a de quoi prendre. Par conséquent, en travaillant pour l'intérêt général, j'attaquerai mon intérêt particulier, et la charité bien entendue ne me le permet pas. Allez, les loups plaideront toujours mal la cause des moutons ; et pourtant les moutons ont habituellement la faiblesse de les choisir pour avocats. D'où vient cela ? de l'ignorance des uns et de la perfidie des autres.

place... la mer semblait me dire :

« Baron de Forban, tu vis, entre chez toi ! tu seras bientôt un haut et puissant seigneur et ton château se relève de ses cendres ! »

En attendant, j'étais pris d'une fièvre ardente... un bain de cette force !... J'ai passé cinq semaines au lit où ma sœur a veillé à mon chevet.

Pauvre femme ! elle prend gaiement son rôle de fermière ; elle se porte à merveille dans le bâtiment qui logeait nos paysans ! elle oublie titres et blason en donnant à nos poules et en promenant ses chèvres... Pourvu que ses princes chéris soient sur le trône, elle se passe de restauration pour elle !

Oh ! moi, je ne pourrais vivre ainsi ! Il faut que je reprenne mon rang... Depuis que je suis au monde j'attendais le retour des Bourbons... Louis-le-Désiré est revenu, et il ne m'a rien donné, sous prétexte que ma famille, ruinée depuis un demi-siècle, n'avait rien perdu à la Révolution... Il y en avait bien d'autres qui étaient dans le même cas, et qui ont reçu de bonnes indemnités... Enfin ils ont été plus habiles ou plus heureux !

Il fallait gagner mon pécule au service du roi, servir le roi, comment ? Il n'y avait plus à le suivre au combat ; il est dans son fauteuil. Il n'y avait plus à défendre ses places contre les lances étrangères ; les ennemis sont nos amis. J'ai pris mon grade dans sa police.

Oh ! quelle vie de mensonges, de ruses, de turpitudes continuelles, de voyages clandestins, de déguisements, de comédies, de parades !... parades où rien ne manque, car on y reçoit souvent soufflets et coups de bâton.

N'importe, on y gagne vite son contingent ; j'y gagnerai château et domaine.

Les temps sont bons... Vallée, Berton !... Toutes leurs échauffurées de cerveaux brûlés ont été inventées par moi... Il n'y a pas jusqu'à ce petit imbécile de Mathurin Bruneau, prisonnier égaré dans les champs, que j'ai reconnu en suivant ces dames, adoratrices du prince supposé, et qu'à l'aide d'un faux avis à lui donné, j'ai remis aux mains des gendarmes...

Il y a deux manières de tromper le pauvre monde. On sonde hypocritement ses plaies, on lui parle de ses douleurs, on pleure sur ses misères et on lui promet beaucoup de baume en échange de ses votes.

Le second moyen consiste à jeter la peur dans les campagnes et à leur présenter leurs véritables soutiens comme des terroristes, des pillards, des socialistes, des républicains rouges, des hommes de sang en un mot. Quand on veut faire assommer le chien de son voisin, on le dit enragé ; quand un royaliste veut perdre un républicain, il le dit aussi enragé.

Joigneux, agriculteur, représentant du Peuple.
(La suite à demain.)

Par suite de l'augmentation des rentiers et négociants sur titres de rentes sur l'Etat, l'administration a pensé qu'elle faciliterait ces transactions en faisant servir le télégraphe électrique récemment établi sur la ligne du chemin de fer du Nord à la transmission journalière du cours des fonds publics français.

Le gouvernement croit devoir rappeler, toutefois, qu'en rendant ce nouveau service au public, il n'entend assumer aucune espèce de responsabilité relative aux erreurs qui pourraient être commises. (Moniteur.)

Dans la réforme administrative, à l'exposé du système auquel le journal du citoyen Girardin a consacré plusieurs articles, l'invention du télégraphe électrique appliquée à la rapidité des relations du gouvernement avec ses agents, n'avait pas prévu ce nouveau parti que la bureaucratie gouvernementale entend tirer de cette dernière invention. Nous comprenons jusqu'à un certain point que, comme en Angleterre, les télégraphes électriques, en appropriant leurs services aux intérêts des masses, fussent mis à la disposition des citoyens ; mais nous ne comprenons pas que, dans l'intérêt de l'agiotage, des bancoerates des départements, le gouvernement fasse ainsi jouer les télégraphes électriques. Il n'est pas possible de prétendre que les acheteurs sérieux de fonds publics jouiront de cet avantage, car ces acheteurs acquièrent des rentes que pour les garder, et que leur font alors les cours de baisse ou de hausse qui peuvent ainsi leur être communiqués.

Tranchons donc le mot. Cette dernière invention de l'administration Faucher et consorts n'est que la continuation du système bancocratique de Louis-Philippe élevé à sa dernière puissance.

C'est donc le cas de dire ici comme chez Nicolet : *De plus fort en plus fort. Mais au bout du fossé...*

Un militaire, qui a le malheur d'être quelque peu républicain nous prie de demander au général Rulhière, ministre de la République, si, dans un conseil d'officiers supérieurs, tenu à Alger, après la révolution de Juillet 1830, il n'a pas proposé de faire réembarquer l'armée expéditionnaire pour la France, en vue de rendre la couronne à Charles X ?

Dans ce cas, bien des choses s'expliqueraient.

Bulletin Electoral.

Côte-d'Or. — Candidats adoptés par la démocratie de ce département :

Joigneux, représentant ; — James-Demonty, représentant ; — Grapin, ex-arpenateur forestier ; — Rignault, maire de Semur. — Jules Carion, ex-préfet de la Haute-Saône ; — Garnier (d'Auxonne), capitaine d'artillerie ; — Coppens, commandant la garde nationale de Beaune ; — Langeron, rédacteur en chef du *Citoyen*.

Lot-et-Garonne. — Les candidats de la démocratie dans ce département sont les citoyens :

Nasse (Frédéric), conseiller-général, de Nérac ; — Vergnes (Paul), représentant du Peuple, de Marmande ; — Peyronny, chef-d'escadron en retraite, de Marmande ; — Delpech (Armand), avocat, d'Agen ; — Fournel (Henri) conseiller-général, ex-procureur de la République, d'Agen ; — Dubreuil

Il se leva et parcourut rapidement les ruines.

— Voyons, dit-il, combien de conspirations me faut-il encore pour relever la présente mesure ?... Je l'ai déjà compté vingt fois... La tête de Vallée m'a rendu de quoi faire rebâtir ce côté ; la tête de Berton me paiera le grand corps de logis ; mes petits sergents de La Rochelle me feront les quatre tourelles ; les autres carbonari me feront le reste... Je trouverai bien encore quelques fous à vendre pour acheter des terres...

Alors ! alors ! comme nous serons beaux et fiers, mon castel et moi ! L'ombre des tours ira jusqu'à la mer ! Je répandrai mon nom dans la province ! J'aurai l'habit brodé, la poudre sur l'oreille et le cordon d'honneur... Ouf ! comme cette capote me pèse au soleil... Je jeterai aussi ce vilain langage que j'ai pris avec les vilains... j'aurai un parler d'or avec mes illustres hôtes : *Cher marquis, cher baron, que dit-on à la cour ?* Hum ! cette cave m'a enrhumé... Et quel luxe ! partout des tentures de haute lice, des écussons armoriés, des devises en mon honneur, des trophées au-dessus de mon chiffre, des couronnes au-dessus de mon portrait ! Aïe ! des ronces me déchirant horriblement les pieds... Ouf, j'aurai tout cela. Et des vassaux surtout ! des paysans, des serfs, des chevannes... Je les verrai bas et petits devant moi, comme je l'ai été devant les autres... Comme je leur rendrai en insolence tout ce que j'ai reçu d'insolence et d'affronts ! comme je les tiendrai le front dans la poussière !... Diable, j'ai manqué d'être écrasé... cet oiseau, en secouant ses ailes, a détaché une pierre sur ma tête... Maudites ruines !... Il s'adossa, harassé de fatigue, contre l'angle du mur qui soutenait encore la poterne.

— Oh ! oui, maudites ruines, quand donc ne les verrai-je plus !... Que je suis las, mon Dieu ! Je ne peux me soutenir... Allons du courage... encore quelque pas, et je dénoncerai les conjurés... Double joie... en livrant ces monstres de carbonari, je ferai ma fortune et je me vengerai d'eux !...

— Tu ne les livreras pas, dit Lambert, en sortant de l'angle de la poterne, et en remoyant Rutel d'un coup de poignard.

(La suite à demain.) CLEMENCE ROBERT.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 24 avril.

L'Assemblée passe à la discussion du projet de loi sur l'organisation de la force publique. Les articles de 1 à 44 sont adoptés. Les art. 45, 46 et 47 sont réservés jusqu'à la discussion de l'art. 53. L'Assemblée adopte encore sans réclamation les art. 45, 46 et 47. La séance est levée à six heures.

Séance du 25 avril. — Présidence du cit. CORBON.

Le scrutin de division constate la présence de plus de 500 membres. L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à l'organisation de la force publique.

L'Assemblée s'est arrêtée hier à l'article 17. Les premiers paragraphes de l'article 18 sont adoptés sans discussion.

La section 11 est consacrée aux conseils de révision. Le projet propose de les réformer ainsi :

« Le préfet président, ou en son absence un conseiller de préfecture ; deux membres du conseil général, un officier général en activité ou en retraite, un membre du conseil cantonal, un membre de l'intendance militaire. »

Les citoyens Manuel et Barbaçon proposent une modification à ce conseil. Cet amendement est renvoyé à la commission, ainsi que les articles qui s'y rapportent.

Une discussion s'engage sur l'art. 20, relatif au nombre des conscripts à examiner par chaque conseil, à la suite de laquelle l'Assemblée rejette un amendement du cit. Baraguay-d'Hilliers, qui proposait de réduire les comités de révision à un par département.

Le nombre des jeunes gens à examiner par chaque conseil est fixé à 2,500 ; le projet proposait 2,000.

Les autres articles de cette section sont adoptés sans discussion.

La section recommence le tirage au sort. Elle est adoptée sans observation.

La section IV porte sur l'exonération du service militaire et la cotisation.

Le cit. Lamoricière, rapporteur, se rallie à cette proposition, mais il croit que la discussion peut toujours commencer ; on n'aura évidemment pas à voter avant lundi.

L'Assemblée adopte cette double proposition.

Voici les articles 32, 33 et 34 qui contiennent les dispositions les plus importantes de cette loi.

« Art. 32. Les jeunes gens inscrits sur les listes cantonales pourront s'exonérer du service personnel, conformément au deuxième paragraphe de l'art. 102 de la Constitution, en versant avant la révision, entre les mains du percepteur des contributions, une somme fixe dont le montant sera déterminé chaque année par la loi annuelle du contingent. »

« Le paiement de cette somme sera indépendant de celui de la cotisation établie par l'art. 54. »

« Art. 33. Tout militaire sous le drapeau pourra s'exonérer du service personnel, auquel il est encore tenu, en payant :

1° La somme fixée en exécution de l'art. 49 pour le pécule de la catégorie des rengages dont le pécule est le plus élevé ;

2° La cotisation établie en vertu de l'art. 54 de la présente loi. »

« Le montant de ces deux sommes sera réduit proportionnellement au temps de service déjà accompli par le militaire, sans avoir égard aux fractions d'années moindres de six mois. »

« Il perdra tous ses droits à la part de pécule afférente au temps par lui passé sous les drapeaux, et sera tenu au remboursement de la prime qu'il aurait touchée. »

« Art. 34. Les sommes provenant de l'exonération et de la cotisation formeront un fonds de dotation destiné à rémunérer le service militaire, ainsi qu'il sera dit ultérieurement. »

« Ce fonds s'accroîtra en outre :

« Du montant des legs et donations acceptées avec l'autorisation du gouvernement ;

« Du montant des amendes prononcées en vertu de la présente loi. »

Le cit. Brunet combat ces articles. Jusqu'ici le mobile de l'armée a été la gloire, le projet a le tort de remplacer ce mobile par celui de l'argent.

La commission a beau dire : ceux qu'elle appelle des engagés volontaires ne sont au fond que des remplaçants, avec cette différence seule que c'est l'Etat qui se charge de faire le remplacement et de s'immiscer dans un commerce sur lequel il est de sa dignité de fermer les yeux.

Puis, qu'une guerre survienne tout-à-coup après le vote du chiffre de la cotisation, votre loi sera comme non avenue ; vous ne trouverez plus d'engagés volontaires avec primes.

Le cit. Foi fait quelques observations.

Le cit. Ste-Beuve combat ce mode de remplacement ; il ne veut pas que l'Etat tienne boutique (Exclamations.) et ne veut pas que l'on fasse payer plus aux uns qu'aux autres.

Le général Lamoricière défend le projet de loi qui a l'avantage, dit-il, de combiner l'impôt proportionnel et l'impôt progressif.

La séance continue.

Souscription recueillie dans les bureaux du RÉPUBLICAIN pour la distribution gratuite du journal dans l'armée et dans les campagnes.

Un anonyme, 15 fr. — Un garçon de peine, 1 fr. — La réunion de la rue Ste-Blandine 21 fr. — Un anonyme, 20 c. — Un anonyme, 25 c. — Roudet Antoine, socialiste, 20 c. — Brozat, 50 c. — Charvet, ami dévoué de Barbès, 2 fr. — Une citoyenne qui veut que les militaires aient la liberté de lire les journaux démocratiques, 50 c. — Souscription recueillie à un enterrement par le citoyen Grangy, 60 c. — Un ennemi du Goitreux et de ses souteneurs, 25 c. — Durand, ami des soldats, 15 c. — Un républicain démocrate, 50 c. — Reynaud, démocrate socialiste, 50 c. — Un ouvrier qui n'a que 50 c. et qui les donne pour la propagande, 50 c. — Pour combattre la tyrannie, 50 c. — Souscription faite par le citoyen Grégoire. Reçu d'un anonyme, 5 fr. — Un socialiste depuis 1848, 10 c. — Un républicain rouge, 50 c. — Faure, républicain rouge, 20 c. — Un républicain, 1 fr. 25. — Genton, de Villeneuve, 1 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Commerçon, 25 c. — Souscription des ouvriers imprimeurs sur étoffe du faubourg de Bresse, 14 fr.

Chronique locale.

Le citoyen Thomas, du quartier de l'Ancienne-Ville, proteste contre l'insertion de son nom dans le *Salut Public*, comme l'un des cinq délégués de ce quartier à un certain comité électoral, tenu salle Rozet, près la Banque. Il déclare avoir été nommé malgré lui. Il est bien dur pour les républicains honnêtes de recevoir un soufflet pareil !

— Il paraît que les amis de l'ordre de Lyon ont l'intention de porter Bugeaud à la candidature de Rhône. Il sont déjà fort inquiets de l'intention que l'on prête au maréchal d'opter pour le département de la Charente-Inférieure, dans le cas où il serait élu dans plusieurs départements. Le grand homme ! On se l'arrache. Qui l'aura ? Qui ne l'aura pas ?

— Notre distribution aux soldats va toujours croissant. Elle s'est élevée hier à plus de six cents. Nous ne saurions trop engager nos amis à nous venir en aide par leurs souscriptions ; les citoyens qui ont des listes sont priés de les rap-

porter le plus tôt possible dans nos bureaux.

— Le dimanche, 6 mai prochain, les démocrates de Neuville-sur-Saône donnent un banquet électoral auquel ils convient tous les citoyens des communes environnantes et ceux de Lyon qui pourront s'y rendre. « Citoyens, s'écrient-ils, dans une affiche qu'ils ont fait apposer, laissons aux réactionnaires les conciliabules secrets, dans lesquels ils travaillent à perdre la République. Pour nous, travaillons à la sauver dans nos fêtes patriotiques, où nous apprenons au grand jour à nous connaître et à nous aimer. » Le prix du billet est de 1 fr. On peut s'en procurer aux bureaux des journaux démocratiques de Lyon.

— Sous la Restauration, les modérés d'alors, tous amis de l'ordre, offrirent un banquet à un très auguste prince de la légitimité, pendant que le brave Mouton-Duvernét était dans les fers. Au dessert, ces modérés demandèrent à grands cris un cœur de Mouton ; on leur en servit un qu'ils dévorèrent tout crû. Renvoyé pour les commentaires à la *Gazette* et au *Courrier de Lyon*.

Spectacles de mercredi.

GRAND THÉÂTRE. — BETTINI : *Jérusalem*, grand opéra.

CELESTINS. — *L'Amitié des Femmes*. — *La Tasse cassée*. — *Ma Femme et mon Paraphuie*. — *Le Maître d'école ou la Distribution des prix*, scène comique. — *L'Histoire de Cendrillon*, chansonnette.

Nouvelles étrangères.

Italie.

ALEXANDRIE. — Hier 22, le ministère a expédié les ordres nécessaires pour recevoir convenablement les Autrichiens.

Demain 24, trois mille hommes de l'armée autrichienne accompagnés du colonel comte de Seyssel, et du général comte Cossato, feront leur entrée dans la forte place d'Alexandrie, le boulevard du Piémont, et fraterniseront avec la garnison piémontaise.

ROME. — Avezzana est nommé ministre de la guerre et de la marine.

— Le représentant Andinot a donné lecture à l'Assemblée du projet d'adresse aux nations européennes. Ce projet a reçu les plus grands applaudissements. Un député ayant exprimé un doute sur la convenance de faire parvenir ce manifeste au gouvernement français par une députation officielle, sur ce motif que la France n'a point reconnu la République romaine.

Le citoyen Bonaparte a émis son opinion par ces paroles : Nous devons montrer que nous sommes souverains, et que par conséquent il nous importe de prendre toutes les mesures nécessaires au salut de la patrie. Je fais personnellement peu de cas des contradictions françaises. Nous ne devons en prendre aucun souci. Pour cette raison j'appuie la proposition d'envoyer une députation à la France, chargée de présenter à son gouvernement le manifeste de la République.

Allemagne.

On lit dans le Rhin :

AUTRICHE. — (Corresp. de Vienne.) — Plusieurs journaux français qui nous tombent sous les yeux se montrent hostiles à la cause des Hongrois.

A Vienne, on y voit une nouvelle preuve que la réaction de Paris est intimement liée aux gouvernements d'Olmütz et de Saint-Petersbourg, et que par sympathie elle désire la perte des héros magyars afin de ressusciter ce silence funèbre de la politique qu'envient les parisiens et les usuriers. On ne peut pas en vouloir au vœu pieux de ces gens pour la déroute des Hongrois, car il s'agit de leur propre existence. Si la démocratie est victorieuse sur le Danube, la bâtisse artificielle de la Seine s'écroulera d'elle-même.

Les réactionnaires français savent très-bien que leur système ressemble à un château de cartes ; une feuille sortie, et le tout n'existe plus. En conséquence, ils prient et travaillent pour le maintien de la monarchie autrichienne, parce que sa ruine serait le signal d'une nouvelle et grande révolution.

En attendant, les hommes d'Etat de l'Autriche ont bien moins d'espoir en cette monarchie que les journaux blancs et bleus de la France. Station, comme vous savez, est sorti du ministère. Son opposition contre l'intervention armée des Russes n'est qu'un prétexte ; il sait bien que l'Autriche ne peut exister sans secours étranger ; mais il ne voudrait pas avoir le gouvernail en main quand le navire ferait naufrage. Voilà pourquoi il s'est retiré.

Certains journaux annoncent que les hussards hongrois ont essuyé un échec, mais ils ne savent dire ni quand, ni où, ni comment. Si chez vous il y a des gens qui le croient, racontez-leur que la brigade Hamborg a été faite prisonnière par les Madgyares. Ce fait est un peu plus sûr que l'échec des hussards.

HONGRIE. — La *Gazette universelle* réduit son ridicule message de victoire que le prince de Lichtenstein doit avoir battu la cavalerie hongroise près de Gran, à ceci que d'abord les hussards, ensuite les cuirassiers ont occupé le champ de bataille. Windischgratz a quitté l'armée avant que Welden ne fût arrivé ; il a évité avec dessein son successeur. Les Hongrois comme les Autrichiens se concentrent autour de Comorn ; c'est là qu'on attend une dernière bataille décisive. Le journal réactionnaire dit maintenant de Bem, qu'il avait autrefois appelé « chef de brigands » : « Toute la Transylvanie obéit à cet homme extraordinaire, à ce chef aussi heureux qu'audacieux, dont le génie et la puissance ont chassé du pays les meilleures troupes de deux empereurs. Avec des forces minimes, non exercées, cet homme rare a anéanti les plus brillantes actions des Autrichiens et l'armée redoutée des Russes, et ses succès sont d'autant plus étonnants quand on pense que la plus grande partie des habitants de la Transylvanie, notamment les Saxons et les Roumains, étaient attachés fidèlement à la maison de Habsbourg et se faisaient avec plaisir tout sacrifier. »

On croit rêver en lisant de pareilles choses dans la *Gazette d'Augsbourg*.

— La vérité est de nouveau difficile à découvrir au milieu des correspondances autrichiennes, confuses et obscures. Il y a cependant des lettres du 16, d'après ces lettres il y aurait eu, ce jour-là, un combat dans la plaine de Rakosch, non loin de Pesth. Il paraît que l'affaire a été meurtrière. Les Hongrois ont eu le dessus. Ils ont poursuivi les Autrichiens jusque près de la petite forêt voisine de la ville, où la canonnade et la fusillade ont continué jusqu'au soir. Le correspondant autrichien ajoute qu'on ne connaît point encore l'issue de ce combat. La plus grande effervescence régnait à ce moment à Pesth. D'autres lettres annoncent que l'armée hongroise s'est dirigée presque tout entière sur Comorn, laissant une faible division seulement devant Pesth.

Pendant plusieurs jours les Autrichiens ont fait pénétrer dans la forteresse de Comorn des espions chargés d'accréditer la fausse nouvelle que l'armée impériale est victorieuse et même que Debreczin était en leur pouvoir, on espérait ainsi amener les assiégés à une reddition. Mais le comte Esterkazy a constamment refusé de capituler, et les assiégés ont appris bientôt la vérité sur les prétendus succès des Autrichiens. En même temps que les Madgyares marchent vers Comorn, une division de 22,000 Autrichiens prend cette direction pour secourir les assiégés. Dans le banat, des Madgyares commandés par Perczel, ont pris le rempart romain de Wozcarlowitz.

Il se confirme que 40,000 Russes s'avancent par la Bukowina et la

(Gaspard), représentant du Peuple, de Villeneuve ; — Lesseps (Charles), ex-conseiller-d'Etat, ex-député, de Villeneuve.

Ardennes. — Candidats adoptés par la démocratie de ce département :

Buvignier (Isidore), représentant du Peuple ; — Thirion, ex-colonel de la 3^e légion de la garde nationale de la Seine ; — Poupart (Auguste), ex-préfet de Vaucluse ; — Bournizet, ancien maire de Vouziers ; — Percheron, ancien avoué à Vouziers ; — Many, curé de Champigneules ; — Cousin-Vesseron, ouvrier chaudronnier à Charleville.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Paris, le 25 avril.

Le rapport de la commission des comptes rendus du gouvernement provisoire a été distribué aujourd'hui aux citoyens représentants. Ce travail, écrit avec une vigoureuse sévérité, fait ressortir la probité scrupuleuse de l'ancien ministre, le citoyen Ledru-Rollin, et renvoie à chacun la responsabilité sérieuse de ses actes.

Nous avons lu avec un indicible étonnement que le cit. Armand Marrast, qui publiait dans les journaux une lettre dans laquelle il déclarait qu'il n'avait reçu aucune allocation personnelle sur les fonds de l'état, avait touché, en violation de toutes les lois ou décrets sur le cumul et sur les retenues, une somme de 51,498 fr.

Forcé à l'avouer par l'évidence, le cit. Marrast a donné la honteuse explication qu'il avait employé la plus grande partie de cette somme à faire de la contre-police... Attendons les débats de la tribune, sans doute il nous arrivera de nouvelles révélations.

— Ce n'est pas à Paris ni à Lyon seulement que l'armée se montre très énergiquement disposée à user de ses droits, malgré les tentatives de la réaction. Dans un département voisin de la Seine, il s'est passé un fait qui mérite d'être signalé, et qui, s'il avait beaucoup d'imitateurs, mettrait le ministère dans de singuliers embarras.

Le ministère de la guerre, aidé des agents du ministère de l'intérieur, a essayé d'exercer sur un régiment de ligne, en garnison près de Paris, une forte pression réactionnaire. Mais le résultat a été si loin de son attente, que presque toutes les voix du régiment sont irrévocablement acquises aux candidats démocratiques. Des sous-officiers, un sergent et un caporal sont même allés jusqu'à demander au comité central d'élections d'être inscrits nominativement parmi ses membres. Vainement leur a-t-on représenté que cette inscription attirerait infailliblement les persécutions du pouvoir : ils ont répondu qu'ils s'en moquaient, et qu'ils étaient citoyens avant d'être soldats. Le comité en est à délibérer s'il donnera suite à cette louable, mais périlleuse insistance, ou s'il ne protégera pas malgré eux ces généreux soldats.

Quelle que doive être sa décision, nous avons cru qu'il était d'un véritable intérêt pour la cause démocratique de signaler ce progrès de l'armée vers la véritable liberté.

— Le mécontentement de l'armée est à son comble. Ceux qui ont le secret des communications faites au comité central au sujet des projets du gouvernement contre la réunion des délégués de la garnison, qui devait avoir lieu samedi à la salle Martel, savent à quel point les sous-officiers et les soldats sont irrités de la conduite du pouvoir envers eux. Mais voici un fait qui s'élève jusqu'à l'appréciation des événements et qui est bien plus caractéristique.

Le 48^e de ligne vient de recevoir l'ordre de partir demain pour l'Italie. Aussitôt l'ordre du jour lu dans la caserne, les sous-officiers se sont montrés vivement émus, et ils se sont demandés avec humeur comment on pouvait envoyer une armée française combattre la République italienne en faveur du pape. En ce moment, le mécontentement est à son comble, et l'on serait fort embarrassé de dire ce qui résultera de cet état des esprits.

— On a distribué à l'Assemblée une proposition du citoyen Magnin-Philippou sur les patentes, dont l'auteur demande le renvoi au Conseil d'Etat. Aux termes de ce projet, la loi sur les patentes comprendrait seulement sept classes dans lesquelles seraient compris les médecins, les architectes, les commissaires-priseurs et les huissiers, les 6^e et 7^e classes seraient exemptes du droit proportionnel et la 8^e classe serait supprimée.

— La France et l'Angleterre ont envoyé simultanément au cabinet de Vienne une note diplomatique engageant ce gouvernement à se montrer moins sévère dans les conditions que Radetzki veut imposer au Piémont. (*La Liberté*.)

— On assure que le gouvernement a reçu la nouvelle officielle du refus définitif de la couronne impériale d'Allemagne par le roi de Prusse.

La dissolution de la deuxième chambre, qui était opposée à cette résolution, paraît probable.

— On a calculé que sur les 36 millions d'habitants dont se compose l'Autriche, 21 millions sont en état de rébellion plus ou moins ouverte.

— Une certaine agitation régnait hier dans le quartier du faubourg St-Denis, et la police a fait de nouveau fermer la salle où se tenait la réunion socialiste de la Fraternité, rue Martel. Quelques rassemblements ont eu lieu dans la soirée à la porte St-Denis.

Bourse du 25 avril.

Les transactions ne sont guère animées. La Bourse a été froide ; tout le monde s'observe.

On prétend que les hostilités entre les Piémontais et les Autrichiens ont recommencé.

Le 5 0/0, hier à 87 65 et 60, ouvre à 87 85, touche à 88, pour finir à 87 80, avec 15 c. d'amélioration.

La Banque de France gagne 10 à 238 5.

Moldavie. Le czar avait fait la promesse formelle de son influence exclusive dans les provinces danubiennes.

On lit dans la *Tribune des Peuples* :

« Des lettres arrivées aujourd'hui annoncent que les Hongrois, commandés par Dimbinski, se trouvent devant les murs de Vienne. Une de ces lettres assure même qu'ils ont pénétré dans les faubourgs de cette ville.

« Le gouvernement autrichien s'est décidé à demander le secours de l'armée russe.

« Le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique qui confirme ces nouvelles.

« D'après une lettre de Breslau, la nouvelle y est arrivée qu'un mouvement insurrectionnel a eu lieu dans les environs de Cracovie. Six cents hommes, sous les ordres du capitaine Idzikowski, seraient déjà armés, et le nombre des insurgés augmenterait de moment en moment. »

FAITS DIVERS.

Les bureaux se sont réunis aujourd'hui à onze heures et demie, pour nommer une commission de 15 membres chargée de faire un rapport sur la proposition relative au bassin houiller de la Loire.

Les commissaires nommés sont les citoyens : Toupet-des-Vignes, Kenner, Druet-Desvaux, Delarbre, Corbon, Oscar Lafayette, Chancey, Girard, Fourneyron, Cordier, Emmery, Donatien Marquis, Bertholon.

— Les citoyens Isidore Buvignier et Baune, représentants, ont déposé différentes pétitions à l'Assemblée nationale, par lesquelles les signataires protestent contre le projet de loi présenté par le gouvernement, tendant à supprimer le droit de réunion, et demandent la mise en accusation des ministres.

Comme dans une foule d'autres pétitions, le rappel du milliard donné aux émigrés y est également réclamé.

— Un homme aussi distingué par son intelligence que par son patriotisme, le citoyen Godowine, habitait depuis longtemps la France, où tout ce qu'il y a de grand par les idées s'était plu à lui rendre le séjour de notre pays agréable pour lui et profitable pour nous. Mais le citoyen Godowine avait commis un crime irrémissible aux yeux de nos royalistes; c'était, lui d'origine russe, d'attaquer le despotisme moscovite et de faire ressortir, par des faits puisés dans l'esclavage, les bienfaits de la liberté.

Cependant jamais la police de Louis-Philippe elle-même n'avait jamais songé à inquiéter de ses persécutions le noble exilé.

Ce que n'avait pas tenté Duchâtel, Faucher vient de le faire. Le citoyen Godowine vient d'être sommé de quitter la France, sous prétexte que les doctrines qu'il défend pourraient mécontenter les rois.

On croit que le citoyen Godowine va se retirer en Belgique jusqu'à de meilleurs temps.

— Il paraît que la poudre de coton a été employée pour la première fois dans la guerre des Anglais contre les Sikhs. C'est au bombardement de la citadelle de Multan qu'on en a fait le premier essai. Les effets en sont aussi prompts et aussi sûrs que ceux de la poudre. Seulement on a remarqué que la flamme qui sortait par le canon et par la lumière avait plus de volume et qu'elle était plus brillante.

— On lit dans le journal de la *Vraie République* :

« Le président de la République n'aime pas le voyage en chemin de fer. Il s'est rendu hier à Versailles, dans une voiture de poste, pour aller distribuer des drapeaux à la garde nationale et quelques décorations de la Légion d'Honneur aux troupes. Cette affectation de ne pas voyager en chemin de fer a déjà été remarquée. Serait-ce une contre-façon du dédain que Napoléon-le-Grand manifesta pour l'admirable invention de Fulton; ou bien serait-ce que la rapidité du voyage en chemin de fer ne permet pas de recueillir les acclamations de la banlieue au passage de la berline princière. »

— On lit dans le *Peuple* :

« *Ouze heures du soir*. — Nous venons d'assister à une nouvelle violation des lois et de la Constitution.

« Un auditoire immense, réuni dans l'enceinte de la salle de la Fraternité pour entendre proclamer par le Comité central démocratique-socialiste les noms des candidats désignés aux suffrages du Peuple, a dû se retirer devant un commissaire de police.

« Contraint d'abord de s'éloigner, par les formelles injonctions du Comité, l'agent du ministère est revenu bientôt avec la force armée et a pénétré dans la salle.

« De nouvelles sommations de quitter la place lui ont été vainement adressées. Le Peuple alors, placé une fois de plus dans l'alternative de protester par la violence ou par sa retraite, n'a pas cru, cette fois encore, devoir engager la lutte qu'on lui offrait.

« Après avoir trois fois poussé le cri de : *Five la République démocratique et sociale!* il a défilé en silence devant le commissaire et la force armée.

« Nous reviendrons demain sur ce nouvel et grand événement. »

— Les citoyens Greppo et Buvignier, représentants du Peuple, ont déposé sur le bureau du président de l'Assemblée nationale de nouvelles pétitions pour la restitution du milliard des émigrés. Ces pétitions émanent d'un grand nombre d'électeurs du département du Doubs et des communes de Bar, Aulnois; Coutances, Fains, Hargéville, Lavincourt, Mandres, Sommelonne, Vaubecourt, Saulmory et Villefranche.

— Quelques journaux royalistes annoncent que Caussidière n'intentionne de venir se livrer aux griffes du sieur Baroche. Caussidière a trop d'esprit pour cela. Les citoyens Bonaparte, Faucher, Rebillot et Carlier n'auront pas le plaisir de recevoir la visite du préfet de police républicain. Nous avons des nouvelles de Caussidière, et nous croyons savoir qu'il ne reviendra qu'avec la République populaire.

Nous recevons aujourd'hui des nouvelles de Barbès et d'Albert, qui nous écrivirent plus longuement dans quelques jours. Albert est un peu souffrant; l'humidité du climat lui a déjà donné un rhumatisme. (J. de la *Vraie République*.)

— La résistance du citoyen Brisbane, dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros, a en le résultat qu'il en attendait. Cet honorable patriote n'a quitté Paris qu'après avoir terminé les affaires qui l'y retenaient. La police n'a pas osé pousser jusqu'à la violence matérielle son système odieux de persécutions contre les idées générales. Le cit. Rebillot a oublié cette fois son ancien métier de gendarme pour se rappeler qu'il était un peu magistrat.

— Nous citons, il y a quelques jours à peine, un noble exemple de fraternelle sympathie des ouvriers d'une association pour un démocrate forcé de se cacher afin d'échapper aux sbires de MM. Rebillot-Faucher-Carliet. C'était au cit. Bernard, le clubiste, que des ouvriers offrirent une cotisation hebdomadaire prélevée sur leur nécessaire.

Dans un banquet, une cotisation ayant produit 46 francs, trois parts ont été faites. Un quart pour les amendes du *Peuple*, un autre quart pour la *Révolution Démocratique et Sociale*, la moitié pour Bernard.

Nous apprenons que le clubiste a remercié ses frères de leur bon souvenir et les a engagés à consacrer les fonds qui lui étaient destinés au soulagement des familles des transportés, à la propagande socialiste.

En présence de pareils faits qui pourraient douter du triomphe prochain de la République démocratique et sociale, qui fera régner sur le monde les sublimes doctrines de la fraternité.

— Une société dite la *Fraternité des Peuples*, s'est formée à Venise sous le patronage de Tommaseo. Elle compte parmi ses membres des représentants de toutes les nations de l'Europe; son but est de parvenir, par la propagande républicaine dans chaque pays, à faire en sorte que les Peuples s'entendent et établissent d'un commun accord des relations fraternelles et durables. Des Croates, des Hongrois, des Autrichiens et des Italiens, réunis par un même sentiment, une même loi, se donnent déjà la main à Venise, en attendant que toutes les populations de l'Italie, s'apercevant enfin de la trahison des hommes auxquels elles ont confié ou laissé le pouvoir, s'affranchissent de leur joug et proclament la République universelle.

La Société fondée à Venise a déjà fait paraître son organe spécial, la *Fraternité*. (La *République*.)

— La dette actuelle de la France, d'après les cours de chaque espèce de rente tels qu'ils étaient cotés ces jours derniers, représente un capital de 5,401,203,517 fr. Savoir : 5 0/0 3,341,273,460 à 88. 4 1/2 0/0 17,882,515 à 77 70. 4 0/0 304,790,706 à 66. 3 0/0 1,737,455,336 à 57.

Ces différentes valeurs exécutées au pair représenteraient un capital de : 7,329,689,486 fr., savoir : En 5 0/0 3,796,903,920. 4 1/2 0/0 22,813,333. 4 0/0 461,804,100. 3 0/0 3,048,168,133.

VARIÉTÉS.

Le Berger de Kravan.

(Suite.)

— Pourquoi donc, père Mathurin, cet agneau est-il ainsi délaissé par sa mère ?

— Hélas! monsieur, je vous l'ai dit, parce que c'est un aigeon : nous appelons ainsi les agneaux que leur mère, on ne sait pourquoi, ne peuvent pas souffrir... Jamais elles ne se laissent teler par eux; heureusement il y a peu de ces mauvaises mères-là... et au bout du compte, les petits agneaux des bergeries, de même que les petits des chevrettes ou des biches des bois, sont souvent moins à plaindre que les enfants des pauvres gens; les agneaux et les chevreaux du bon Dieu trouvent toujours (sauf un aigeon sur cent) un un bon lait dans les mamelles intarissables de leur mère; et sous sa chaude toison, un abri contre le froid... Puis enfin, quand ils peuvent brouter, l'herbe fleurie ne leur manque point dans les bois ou dans les champs. Mais combien, hélas! j'en ai vu, Monsieur, dans nos campagnes de pauvres enfants, transis de froid, pressant en vain le sein tari de leur mère grelottante et épuisée par la misère!!! Oui, oui, les petits des bêtes sont souvent moins à plaindre que bien de petits malheureux; car enfin il n'y a guère qu'un aigeon sur cent agneaux, et je suis sûr que sur cent enfants pauvres il y en a la moitié qui pâtissent et meurent...

— La moitié... père Mathurin?... ah! malheureusement, vous êtes bien loin de la vérité...

— Comment donc cela, monsieur ?

— Sur vingt et un mille enfants qui naissent dans certaines villes de France, savez-vous combien il en survit de ces enfants avant l'âge de cinq ans ?

— Sur vingt et un mille, monsieur, dame! mettons qu'il en survit dix mille de ces pauvres enfants.

— Allez toujours, père Mathurin.

— Peut-être huit mille ?

— Allez... allez.

— Oh! mon Dieu! monsieur, six mille... seulement ?

— Hélas!... allez encore, père Mathurin.

— Vous m'effrayez, monsieur... Combien en survit-il donc alors? quatre mille... trois mille ?

— Plût à Dieu, père Mathurin, mais vous êtes encore loin de compte!

— Tenez... monsieur, — me dit le vieux berger en me regardant avec une douloureuse surprise, — je vous connais... je vous sais incapable de vous moquer d'un pauvre bonhomme comme moi, et surtout de plaisanter avec quelque chose de si triste... aussi ce que vous me dites me fait peur... Comment, il serait vrai?... en France, dans certaines villes, sur vingt et un mille enfants... il n'en survivrait pas... trois mille?...

— Il en survit trois cents! père Mathurin.

— Trois cents! — s'écria le vieux berger en se reculant et joignant les mains avec épouvante, — sur vingt et un mille enfants... il en survit...

— Trois cents, vous dis-je... oui, trois cents. Et c'est de notre société où de si effroyables mortalités sont constatées chaque jour, que le citoyen Thiers dit dans le petit livre que je vous ai donné à lire, père Mathurin :

« Notre société, épanouie comme une fleur à la rosée et au soleil, s'étale de toutes parts aux yeux charmés qui la contemplent. »

— C'est vrai, monsieur, il y a cette phrase-là dans le petit livre que vous m'avez prêté, et dont nous causerons tout à l'heure. Oui, je me la rappelle cette phrase-là, par ce qu'elle m'a soulevé le cœur et le sang... Ah! je conçois, à la rigueur, ces gens au cœur de roche, qui détournent les yeux de la misère du pauvre monde, et n'en ont point pitié... mais n'y a-t-il pas quelque chose de pire que cette dureté de cœur dans l'effronterie avec laquelle ce vilain homme du petit livre dont nous parlons ose nous dire que les yeux sont charmés de tout ce qu'on voit dans ce monde (1); triste et misérable monde où les enfants des hommes sont mille fois plus à plaindre que les petits des bêtes... et même que les aigeons. Pour en revenir à notre agneau, monsieur, car s'il y a par hasard parmi les brebis une mauvaise mère sur cent, il y a par compensation des bêtes charitables; aussi je ne désespère point encore de mon pauvre aigeon.

— Vous croyez donc, père Mathurin, que cet agneau trouvera enfin une mère qui ait pitié de lui ?

— Certainement, monsieur; tenez, j'ai là-bas une petite brebis bien bonne nourricière; depuis l'an passé je l'ai appelée la mère aux aigeons, parce qu'à la dernière aignée (2), elle m'en a nourri un en outre de son petit; aussi, j'espère qu'elle fera pour celui-ci ce qu'elle a fait pour l'autre... nous allons voir, je vais essayer.

L'essai du père Mathurin réussit; après quelques hésitations, la mère aux aigeons, quoique son petit reposât près d'elle, non-seulement se laissa teler par le délaissé, mais ensuite le lécha affectueusement ni plus ni moins que son propre agneau.

— Le voilà placé, — me dit joyeusement le père Mathurin après avoir attentivement observé la manière d'agir de la bonne petite brebis. — A cette heure l'aigeon sera traité ni plus ni moins que le fils de la maison...

(1) Les lignes suivantes sont extraites du rapport du cit Blanqui; sur la situation des classes ouvrières en 1848.

Rapport déposé à l'Académie des sciences morales et politiques. (Nous citerons d'autres passages de ce rapport.)

« ...Oui, il y a des femmes qui ne mangent pour toute nourriture que deux kilogrammes de pain noir par semaine, et si maigres que leur corps est presque diaphane; il y a des milliers d'enfant, qui naissent « seulement pour mourir d'une longue agonie. » Le docteur Gosselet, médecin distingué de Lille, qui a publié le chiffre des victimes de ce martyrologe, s'écrie en finissant : Il y a donc chez nous autre chose que la misère pour causer de telles pertes au début de la vie; à ce fléau il faut une barrière! Il faut qu'en France on ne puisse pas dire un jour que SUR VINGT ET UN MILLE ENFANTS, IL EN MEURT AVANT L'ÂGE DE CINQ ANS, VINGT MILLE SEPT CENTES.

Le Gérant, BURLE.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3

LE MANDATAIRE, Compagnie constituée pour le rachat des polices d'assurances sur la vie. — Le remboursement des titres de rente sur l'Etat. S'adresser à la Direction du département du Rhône, de 9 heures du matin à quatre heures du soir, rue Centrale, 44 au 2°.

EAU DÉPURATIVE, Par Mme Félicité TRACET, brevetée, vue et approuvée par la Faculté de médecine. Cette Eau a la propriété de guérir toute espèce de maladie provenant du sang et des humeurs, tel que Dartre, Maladie Vénéérienne, etc. Le dépôt : rue de la Paix, n° 9, à la Guillotière.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET, Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ÉLASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. etc. par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFAILLIBLES.

Extraites du Traité de Thérapeutique du D. LUPPI, Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

N. B. On ne saurait mettre en doute les services que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercuroiel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très gênante et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

DISCOURS DE FELIX PYAT

AUX SOLDATS,

Suivi d'un Dialogue, de l'Opinion de Robespierre sur la Discipline militaire, et des Dispositions de la Loi électorale concernant l'Armée.

CINQ CENTIMES.

DISCOURS DE FELIX PYAT AUX SOLDATS.

A l'armée nouvelle, à l'armée républicaine (applaudissements), cette armée qui n'est plus à un seul homme, mais à tous, qui n'est plus au roi, mais au Peuple (bravo!), qui n'est plus l'armée de la force, mais l'armée du droit, qui n'est plus l'armée de la conquête, mais l'armée de la liberté! (Bravo! bravo!) A l'armée de la France! (Applaudissements répétés.) Car la France est le droit vivant, la liberté militante; toutes ses grandes guerres en font foi, depuis les croisades jusqu'à la Révolution. Toutes ont eu pour cause un principe général, généreux, les deux mots se ressemblent (très-bien!), une idée de progrès qui a passionné les masses et profité au monde; toutes ont fait faire un pas, une étape dans la longue route de la France vers la République. (Applaudissements.)

Et maintenant que le but est atteint et marqué de notre sang, l'armée seule voudrait-elle retourner en arrière?... Peut-elle même hésiter entre le présent et le passé, entre la République et la royauté? (Non! non!) Qu'est-ce donc que la République? C'est le gouvernement du Peuple. Qu'est-ce que l'armée? C'est le Peuple armé. (Très-bien! très-bien!) C'est la partie la plus jeune, la plus vive, la plus forte du Peuple, sortie de son sein pour y rentrer. (Oui! oui! bravo!) Le soldat est l'ouvrier de la guerre comme l'ouvrier de la paix. (Vifs applaudissements.) Même origine, même fin, même sentiment, même intérêt. Non! non! l'armée n'oubliera pas qu'elle est fille du Peuple, le Peuple même! (Bravo!) Elle n'oubliera pas qu'elle quitte tour à tour l'outil pour l'arme et l'arme pour l'outil. (Applaudissements.) Elle n'oubliera pas non plus que les trois couleurs contiennent le bleu, cette couleur du travail, et qu'elle porte un morceau de la blouse dans son drapeau! (Plusieurs salves d'applaudissements. — Grande sensation.)

Elle n'oubliera pas non plus que, pendant quatorze siècles de monarchie, le Peuple, aussi vaillant qu'aujourd'hui, ce Peuple, si fertile en héros, n'a pourtant compté que deux généraux dans l'armée royale; deux seulement: Fabert et Chevert, et qu'en trois ans de République il en a vu surgir les Hoche, les Marceau, les Kléber, les Desaix, les Jourdan et tant d'autres, qu'on ne peut pas plus les compter que les étoiles et qu'on en ferait une armée de généraux. (Applaudissements énergiques et longtemps répétés.)

Non, soldats de la France, vous n'oublierez pas que vos vrais amis sont les vrais républicains (Oui! oui!); que vos ennemis à vous, hommes de la patrie et de l'honneur, sont les traîtres et les lâches, ces honnêtes modérés qu'on veut vous faire défendre quand même! (C'est vrai! c'est vrai!) les hommes de privilège et d'aristocratie, les grands seigneurs du parchemin ou du sillon. (Bravo! bravo!) Les uns, les nobles de race, les pur-sang, les fils des preux, ils ont combattu avec l'étranger contre vous; (Oui! oui! — Mouvement) ils ont assassiné vos chefs, ceux qui ont porté si haut la gloire du nom français: Ney, Brune, Ramel, Lagarde, Labédoyère, Duvernet, les jumeaux de la Réole, Berton et Bories, généraux et sergents. (Profonde sensation.) Ils ont cloué sur un rocher le plus glorieux de tous comme un voleur de couronne! (Sensation prolongée. — Cris: Bravo!)

Et pendant que vous brûliez vos drapeaux et que vous buviez les cendres pour n'en rien laisser à l'ennemi, ils vous faisaient un crime de votre vertu même, et vous appelaient les brigands de la Loire! (Nouveau mouvement.) Les autres, les barons de l'usure, les marquis de l'agio, les nobles du cinq ou du trois (rires) vous appelaient Chauvins: le ridicule après l'outrage! raillant, méprisant ainsi tout ce qui n'est pas l'argent et l'or, n'ayant de sacré que leur sac d'écus, n'ayant de patrie que la Bourse... (Oui! oui! — Applaudissements.) et ne consultant que la rente, ce thermomètre de la honte et du malheur publics, qui baisse quand la France baisse, et qui monte quand vous tombez à Waterloo. (Profonde sensation. — Applaudissements frénétiques. — Longue interruption.)

La République, au contraire, vous criait alors par la voix de son poète: Honneur aux enfants de la France! (Acclamations) Oui, honneur! honneur à ces *chavins* qui défendaient l'idée, à ces *brigands* qui défendaient le droit! (Bravos! bravos!) Honneur à ces quatorze légions d'apôtres qui prêchaient aux rois l'évangile des Peuples avec la grande voix du canon! (Applaudissements.) Honneur à ces enfants du Peuple, à ces enfants de Dieu qui vivaient et mouraient pour les autres: honneur aux enfants de la France! (Nouvelles acclamations. — Applaudissements frénétiques.)

Ah! vous êtes toujours ces nobles enfants-là, et ce sont toujours les mêmes hommes, les mêmes qui feraient prendre encore à la France une infusion de coques pour lui faire rendre la République. (Explosion de rires.) Aujourd'hui, hypocritement raliés au neveu de l'homme qu'ils ont proscrit, ce neveu qui a passé son temps d'exil à apprivoiser les aigles de l'oncle... (Nouvelle explosion de rires. — Bravos répétés.) et qui, à l'heure du pouvoir, voit ses ministres remplir ses poches et couper des têtes! (A bas la guillotine!) Ce sont les mêmes hommes qui vous laissent à vous seuls l'impôt du sang, comme ils laissent aux travailleurs vos frères l'impôt de l'argent. (Oui! oui! — Bravos!) Les mêmes qui ont fait de la défense du sol un devoir quand ce devrait être un droit... (Très bien!) qui voudraient faire de l'armée une gendarmerie, et de la France une chiourme où chaque soldat servirait à garder l'ouvrier (Mouvement); qui vous prennent les plus robustes, les meilleurs d'esprit et de corps, et vous arment pour opprimer les autres; qui vous tiennent sept ans dans l'oisiveté des garnisons à vous démoraliser, vous isoler, vous rendre étrangers, hostiles au Peuple, à vous façonner en instruments d'ambition et de guerre civile, de ces affreuses guerres où l'on crie des deux côtés: Feu! dans la même langue... (Vive sensation); qui voudraient, enfin, vous interdire de parler, de penser; qui vous ont refusé de voter, quand vous irez au-delà des monts, au-delà des mers, soldats en campagne, marins en expédition, verser votre sang pour la patrie! (Applaudissements.)

Choisissez donc entre eux et nous, entre la République et la monarchie. La monarchie, c'est la livrée et non l'uniforme (Mouvement), c'est la discipline au lieu du patriotisme, c'est la longueur du service, la lenteur de l'avancement, la misère au congé; c'est l'obéissance passive, aveugle, autrichienne (Oui! oui! — Très bien!), le régime du plaisir, de la faveur, du népotisme: les colonels au maillot,

les soldats de plomb aux mains d'enfants royaux. (Rires. — Bravo!) c'est-à-dire des machines, des choses sans nom d'homme; si bien qu'on disait de vous, non plus dix, vingt, trente mille hommes, mais tant de baïonnettes, tant de chevaux, tant de canons! (C'est vrai! Très bien!)

Grâce à la République, baïonnettes, chevaux et canons, sont devenus des êtres intelligents; la République vous a refaits des hommes, des citoyens; elle vous a rendu la dignité avec la volonté. (Oui! oui! — Bravo!) Elle veut vous arracher, vous et vos chefs, à l'arbitraire des ordonnances pour vous placer sous l'empire de la loi, sous la triple garantie de l'élection, du concours et de l'ancienneté; elle veut réduire le temps de service, assurer la retraite, donner à tous, après avoir défendu vos pères, de quoi nourrir vos enfants! (Acclamations.) En satisfaisant tous les besoins, tous les droits, la République ne veut plus pour vous de lauriers des rues. (Bravos!)

Plus d'émeutes, plus de conquêtes; elle n'a plus qu'une seule guerre à faire, celle des Peuples contre les rois, de l'Italie contre César, de la Pologne contre le czar, du jour contre la nuit. (Explosion d'applaudissements.)

Citoyens soldats, vous avez mission de défendre la République partout, au dedans comme au dehors. Donc, avant d'armer votre fusil, voyez d'abord si c'est pour ou contre elle. (Bravo!) Rappelez-vous ces paroles d'un croyant: « Jeune soldat, où vas-tu? » (Nouveaux bravos!) Demandez-vous ce qu'auraient fait vos aînés, les soldats de Fleurus, les pieds nus de la Convention! (Tonnerre d'applaudissements.) Un de vos chefs a dit qu'avec quatre hommes et un caporal il réduirait le Peuple (Rire général); répondez-lui que l'armée entière s'arrêterait devant trois mots: *Liberté, égalité, fraternité*. (Explosion de bravos.) Car vous êtes les soldats du droit! (Nouveau mouvement.)

Non, vous ne tournerez pas les armes de la France contre la France. (Non! non!) Et si on voulait jamais porter atteinte à la Constitution, à la révolution, ici ou ailleurs, dans Paris ou dans Rome, non seulement vous vous souviendriez que la loi vous dispense d'obéir mais encore vous répéteriez avec vos pères que contre la tyrannie l'insurrection est le plus saint des devoirs! (Tonnerre d'applaudissements.)

A l'armée de la République! Aux soldats de la France! (Triple salve d'applaudissements. — Acclamations unanimes. — Vive l'armée! vive la République! — Vive Félix Pyat! — Vive la Montagne!)

Dialogue entre Scévola, un vieux de la vieille armée des Alpes, et Durand, jeune soldat de la nouvelle.

Scévola. — Eh bien! Durand, j'espère que cette fois vous entrez en campagne?

Durand. — Il n'en est pas question, père Scévola.

Scévola. — Comment! les Piémontais sont écrasés; les Autrichiens sont à deux pas, attendez-vous donc pour bouger qu'en s'élançant sur Paris, ils vous aient marché sur le ventre? Moi qui les ai vu rosser si souvent, je ne peux pas digérer ça.

Durand. — Ah! père Scévola, il n'en est pas un de nous qui ne brûle de se mesurer une bonne fois avec l'ennemi. Si nous pouvions franchir les Alpes en corps comme nous les franchissons en esprit, l'Italie serait bientôt nettoyée!

Scévola. — Mon enfant, je ne doute pas de votre courage à tous: les soldats français d'aujourd'hui valent certes bien ceux d'autrefois; mais que fait-on de vous à Lyon quand l'intérêt et l'honneur de la France vous appellent en Italie?

Durand. — C'est ce que nous nous demandons aussi tous les jours.

Scévola. — On ne fait donc point de préparatifs? On ne vous adresse donc point de ces ordres du jour qui vous électrisent et vous annoncent la campagne comme prochaine?

Durand. — Des ordres du jour? Nous en avons souvent. S'il faut croire ce que l'on nous y dit, les ennemis les plus à craindre ne seraient pas au-delà des Alpes. La ville de Lyon serait peuplée de *brigands*, de *pillards*, de *socialistes* voulant détruire la propriété, la famille et bouleverser la société de fond en comble. On nous recommande, sous les peines les plus sévères, de ne pas fréquenter ces *hommes dangereux*, de ne pas boire en leur compagnie, et, surtout, de refuser les *écrits incendiaires* qu'ils pourraient nous présenter, et de les *arrêter nous-mêmes* au besoin. Nous aurons, à ce qu'on dit, bientôt à les combattre.

On nous a distribué toutes les munitions nécessaires. Tous les moyens seront bons, même ceux que les lois de la guerre proscrirent, pour abattre ces *monstres*. Leurs repaires seront rasés; toute la ville y passera, et les plus beaux édifices, fussent-ils en *marbre de Paros*, sauteront comme le reste!

Scévola. — Qu'est-ce que tu me dis là?

Durand. — La vérité.

Scévola. — Je faisais partie de l'armée des Alpes, moi; mais c'était bien différent alors. Après avoir frotté les Pié-

montais, qui nous étaient hostiles à cette époque, nous fîmes le siège de Lyon. Mais c'est contre les aristocrates que nous nous battions, contre ces infâmes royalistes qui déchiraient la France et livraient Toulon aux Anglais. S'il eût fallu tirer sur les braves sans-culottes, nous n'y eussions jamais consenti; d'ailleurs ils étaient avec nous, pour la défense de la patrie et le triomphe de la République. Aujourd'hui ils ont le dessus et gémissent sous l'oppression des fédéralistes et des muscadins qui les désignent à vos coups comme des ennemis, eux qui sont vos camarades, vos frères.

Durand. — Je ne comprends pas très bien...

Scévola. — C'est l'expression de *sans culottes* qui l'embrouille. Sache donc que, dans l'origine, on appelait ainsi les ouvriers, les déshérités, les malheureux qui n'avaient pas de culottes à se mettre au... Ce terme de mépris, par les progrès de l'esprit public, est devenu ensuite un titre honorable, que chacun perniait à l'envi. Eh bien! les *socialistes* d'aujourd'hui sont les *sans-culottes* d'alors, et le temps n'est pas éloigné où tout le monde se dira *socialiste*, même les plus fiéffés aristocrates.

Durand. — Si, comme vous me le dites, les sans-culottes de 93 étaient des patriotes et des républicains dévoués, je ne puis pas croire que les socialistes soient leurs continuateurs; car on nous les présente toujours comme des *barbares*, des *sauvages* et des *ennemis de la patrie*, bien plus à craindre que les Russes et les Autrichiens.

Scévola. — Quoi! c'est ainsi qu'on vous trompe! Il ne peut y avoir que des royalistes qui sèment parmi vous de pareilles idées. Vos grains d'épinards sont-ils républicains.

Durand. — Je le pense; d'ailleurs ça ne pourrait pas être autrement depuis la révolution de février.

Scévola. — Vos ordres du jour tendent-ils à vous inspirer l'amour de la République?

Durand. — La République! Ils n'en citent jamais le mot.

Scévola. — Mais de quoi vous parlent-ils donc, ces ordres du jour?

Durand. — De l'ordre.

Scévola. — Ah! j'y suis. Depuis le 24 février, l'ordre est devenu pour ces messieurs un mot mystique qui veut dire *monarchie*. Tous les républicains sont les *ennemis de l'ordre*, cela se comprend. Durand, mon ami, l'armée est victime d'une affreuse perfidie! Je suis un vieux de la vieille, et on ne m'en fait pas accroire. Lorsque Bonaparte a voulu devenir empereur, j'ai voté contre lui. Je m'étais engagé au service de la République, j'ai quitté les drapeaux lorsqu'il a fallu servir l'ambition d'un homme; tu peux te fier à mon expérience, je sais de quoi il retourne.

Vois-tu! tous les émigrés, tous les traîtres qui ont porté les armes contre la France et qui nous ont trouvés en face pendant tout le temps de la République, sont rentrés ensuite, grâce à Napoléon, qui les attirait par ses caresses. Sous la Restauration ils ont monté en grade et reçu la récompense de leurs trahisons; ils nous ont lâchement dépouillés, insultés. Vaincus, humiliés de nouveau par nous en 1830 et en 1848, ils se vengent à cette heure. Notre cause est juste, la leur est inique; nous nous comptons par milliers et eux par centaines; nous sommes braves et ils sont lâches; eh bien, malgré cela ils espèrent nous vaincre. Pour y parvenir, ils sèment la division dans nos rangs, ils travestissent nos intentions, ils calomnient nos idées. La pensée la plus généreuse, ils la représentent comme pensée subversive. Voilà pourquoi les socialistes, ces hommes de dévouement, sont noircis avec tant d'effronterie!

Durand. — Serait-il vrai qu'on nous trompe à ce point?

Scévola. — Si l'on n'avait pas l'intention de vous tromper, on ne vous empêcherait pas de vous instruire. C'est que si vous alliez dans les clubs où les socialistes discutent, si vous lisiez les journaux où ils exposent leurs doctrines, il ne serait plus possible de vous les représenter comme des *brigands*, des *pillards*, et de vous monter la tête contre eux. Les royalistes, il est vrai, n'y trouveraient pas leur compte.

Durand. — Nos chefs nous disent que la politique est incompatible avec la discipline.

Scévola. — Allons donc! n'étions-nous pas disciplinés, nous les soldats de la vieille République! et cependant nous assistions librement aux assemblées populaires, nous lisions les journaux, et les plus chauds, ma foi! Ah! c'est qu'on ne craignait pas alors que l'armée fût républicaine! le ministre de la guerre nous faisait distribuer lui-même des écrits patriotiques. Aussi, les sentiments

démocratiques étaient-ils encore vivaces dans les cœurs des soldats, lorsque plus tard le flambeau de la liberté s'éteignit dans notre pauvre France!

Durand. — Quelle différence entre l'armée de votre temps et celle d'aujourd'hui!

Scévola. — En effet. C'était nous qui nommions nos officiers, et nous nous gardions bien de choisir des aristocrates. Nous donnions nos suffrages aux plus braves, aux républicains les plus éprouvés. Le gouvernement était impartial : le simple soldat avait droit à sa sollicitude, autant que l'officier supérieur; et si quelquefois il s'est montré sévère, c'est envers ce dernier. Personne ne bronchait, chacun faisait son chemin et tout le monde était content; l'armée ne renfermait que des frères, confondus dans un seul sentiment: l'amour de la République. Souvent mal nourris, mal vêtus, nous supportions ensemble la misère commune et nous n'en étions pas moins ardents au combat.

Durand. — Père Scévola, vous me faites regretter de ne pas être assez vieux pour avoir pu servir dans l'armée de la vieille République! Quelle gloire elle s'est acquise, tandis que nous, nous languissons dans un lâche repos! Notre perspective, c'est d'être obligés de nous battre contre des frères, contre les socialistes, sur le compte desquels vous venez de m'ouvrir les yeux! A présent, je ne pourrai jamais m'y résoudre; je me ferai plutôt fusiller!

Scévola. — Touche-là, mon enfant! ces sentiments sont français! ils t'honorent autant que la brave armée dont tu fais partie! Mais ne nous laissons pas emporter par l'enthousiasme; raisonnons froidement: tu poses là une question grave, cherchons à la résoudre:

La force armée, dit-on, est essentiellement obéissante. Le soldat doit une obéissance passive à ses chefs. Fort bien; mais ce principe n'est absolu que sous le despotisme monarchique; il n'en est pas tout-à-fait ainsi dans un état républicain. Sous cette dernière forme politique, le soldat ne doit une obéissance passive que devant l'ennemi ou pour tout ce qui concerne le service, parce qu'alors il n'y a pas à délibérer. Mais dans l'intérieur du pays, lorsqu'on lui ordonne de marcher contre ses propres concitoyens, il a droit d'examiner si c'est à tort ou à raison. Autrement il s'exposerait à devenir un misérable instrument de tyrannie, en frappant l'innocent au profit du coupable. Aucun légiste, quelque Escobard fût-il, ne saurait contredire cette vérité.

Ainsi, le 24 février 1848, l'armée entière a refusé son concours au gouvernement infâme qui lui commandait d'écraser le Peuple; ce jour-là elle a sauvé la France, elle a bien mérité de la patrie, et le régiment qui, le premier, a levé la croix en l'air, a été proclamé le premier régiment de la République!

Durand. — J'ai ouï dire que des officiers généraux blâmaient beaucoup la troupe en cette circonstance, et l'accusaient même de lâcheté.

Scévola. — De lâcheté!... ô infamie! il n'y a pas un soldat français qui puisse mériter une pareille injure, et les braves militaires de la garnison de Paris, au 24 février, moins qu'aucun autre! Le courage consisterait donc, suivant les hommes qui tiennent un semblable langage, à se battre pour les oppresseurs de la nation, et à immoler des citoyens justement irrités par l'arbitraire? Mais, à ce compte, les généraux gardes françaises qui, en 89, désobéirent à leurs chefs pour se joindre au Peuple et renverser la Bastille, étaient des traîtres! Ils étaient des traîtres aussi les soldats de l'armée de Dumouriez qui refusèrent de suivre leur général dans sa tentative criminelle contre la République et le poursuivirent à coups de feu au moment où il passait à l'ennemi avec son complice d'Orléans! Ces traîtres-là, la patrie reconnaissante les a proclamés ses sauveurs!

Durand. — Ah! si tous mes camarades pouvaient vous entendre, ils partageraient bientôt vos sentiments, comme je les partage déjà moi-même! Pour la première fois, je sens la flamme du civisme pénétrer mon âme! La République, en nous rendant les droits que la royauté nous avait ravés, a fait de nous des soldats citoyens. Nous concourons, comme citoyens, à l'acte le plus important de la vie politique, l'élection des représentants du Peuple; comme citoyens aussi, nous devons concourir au maintien de nos droits. Celui qui les violerait en attendant à la Constitution, fût-il notre général, non-seulement nous ne devons pas lui obéir, mais notre devoir exige que nous le livrions à la rigueur des lois.

Croyez-le bien, père Scévola, il en est peu de nous qui ne soient appelés à comprendre ces principes. Les maximes du servilisme seront bientôt méprisées comme elles le méritent. L'éducation de l'armée se fait rapidement. Déjà beaucoup de nous n'ignorent plus que l'accusation de lâcheté lancée aux premiers régiments qui ont fait triompher la République par leur force d'inertie, est une calomnie sauvage propagée pour inspirer à l'armée un faux point d'honneur, et l'irriter contre le Peuple.

Scévola. — Tu l'as dit; tous les efforts des aristocrates tendent à irriter l'armée contre le Peuple. Et cela se conçoit: ils le tyrannisent si fort, ce pauvre Peuple! Ils l'exploitent si durement, qu'ils s'attendent d'un jour à l'autre à le voir soulevé de colère. Alors, ils comptent sur vous pour le mitrailler.

Les capons! ils se garderaient bien de se mesurer eux-mêmes avec les travailleurs, ils savent d'avance ce qu'il leur en cuirait; ils se cachent pendant que vous faites le coup de feu, et, si vous avez remporté une triste victoire, ils sortent triomphants de leurs caves, pour insulter et égorger les vaincus...

Durand. — L'armée a pu être trompée un moment, mais, mieux éclairée aujourd'hui, elle ne consentirait jamais à devenir complice de semblables horreurs.

Scévola. — Et qu'est-ce que l'armée, après tout, sinon le Peuple revêtu de l'uniforme? Les soldats ne sont-ils pas tous des travailleurs qui ont quitté momentanément la charrue ou l'outil, et qui doivent le reprendre lorsqu'ils auront payé leur dette à la patrie? S'ils se battent contre le Peuple, ils se battent contre eux-mêmes; s'ils secondent les projets de la tyrannie, ils rivent leur propre chaîne. Représentés dans la vie civile, ils se révolteront à leur tour contre les oppresseurs, et se trouveront en face de cette même armée dont ils faisaient partie; et, chef d'œuvre du machiavélisme, ceux-là qui naguère se battaient contre eux, comme citoyens, leur enverront alors des balles, comme soldats.

C'est ainsi que le Peuple se dévore les entrailles, pour la plus grande gloire et le plus grand profit de l'aristocratie dont il est le jouet; et tout cela, faute de s'entendre; car, je le répète, sa cause est légitime; il est le plus nombreux et le plus brave.

Durand. — Comment donc faire pour sortir de cet état d'humiliation?

Scévola. — C'est par une union intime entre le Peuple sous les armes et le Peuple dans l'atelier. Si ces deux forces agissaient de concert, les lâches qui s'abritent derrière vous seraient réduits à l'impuissance et la République serait sauvée; le socialisme pourrait être mis en pratique.

Durand. — Puisque nous en revenons au socialisme, expliquez moi donc clairement ce que c'est.

Scévola. — C'est bien simple. Les travailleurs produisent tout et ne possèdent rien; ils préparent les mets les plus délicats, et vivent comme des chiens; ils font de beaux habits, et vont en guenilles; ils construisent de magnifiques habitations, et logent dans des galetas, bien heureux lorsqu'ils ne crèvent pas de faim au milieu de la rue! Toutes ces privations sont imposées à celui qui travaille, pour entretenir l'oisif qui vit admirablement, et, en échange, il n'en retire que mépris et dureté. Cela vient de ce que la société est sans dessus-dessous; or, les vrais républicains s'appellent socialistes, parce qu'ils veulent la réforme de cette société.

Durand. — Il y a-t-il longtemps que les socialistes existent?

Scévola. — Très longtemps; depuis la plus haute antiquité, sous différents noms, il est vrai.

Mais ce n'est qu'après la Révolution de Février que les hommes du Peuple, se voyant trompés encore une fois, prirent le nom de socialistes, pour qu'on ne les confondît pas avec les Républicains inintelligents ou égoïstes, qui n'avaient voulu qu'un changement dans la forme politique, en conservant tous les vieux abus que je viens de te signaler, et qu'il n'est possible de déraciner qu'en touchant au fond des choses.

Durand. — Je comprends, à cette heure.

Scévola. — Le socialisme s'occupant de la réforme de tous les abus, en a trouvé à foison dans l'organisation actuelle de l'armée. L'aristocratie de l'état civil se retrouve dans l'état militaire aussi dure et aussi méprisante. La carrière de l'avancement est fermée au pauvre soldat; les grades ne sont que pour les nobles, pour les fils de bourgeois, pour les protégés, en un mot. Le mérite est compté pour rien. Il faut beaucoup en avoir pour attraper les galons de sergent. Arrivé là, vous trouvez une barrière infranchissable. Il n'en serait pas ainsi si les soldats nommaient leurs chefs, comme de mon temps.

Durand. — Oui, mais cela ne ferait pas le compte de nos officiers; car il y en a diablement qui ne seraient pas nommés.

Scévola. — C'est précisément pour cela que la plupart d'entre eux repoussent la mesure. Il y en a pourtant qui auraient tout à y gagner. Ce qui est certain, c'est que l'armée y gagnerait beaucoup. Les officiers n'étant plus les créatures du ministère, mais les élus des soldats républicains, nous aurions une armée vraiment nationale, dont tous les membres auraient confiance les uns dans les autres, et qui, loin d'être un danger pour la cause de la liberté, en serait le plus ferme appui.

Durand. — Tomberait-on toujours juste? Le sort ne désignerait-il pas quelquefois un simple soldat ou un sergent pour être général?

Scévola. — Sans doute, cela arriverait, et ces choix ne seraient pas les moins heureux. Il y a tels soldats ou sergents qui dirigeraient une armée avec plus d'intelligence et de bravoure que certains généraux, et sur lesquels la nation pourrait compter avec plus d'assurance. D'ailleurs notre première République ne nous en donne-t-elle pas une preuve sans réplique! Tous les généraux de la monarchie furent écartés, ou jugés comme traîtres à la patrie, et remplacés par une génération nouvelle de généraux républicains. Ceux-ci étaient nommés comme je viens de te le dire; quelques mois leur suffisaient pour atteindre ce grade supérieur. Les noms glorieux de *Marceau*, de *Hoche*, de *Championnet*, de *Kleber* et de tant d'autres, vivront autant que l'histoire! Jamais, sous ces généraux à épaulettes de laine la République, attaquée par tous les rois n'a été vaincue, et l'empire est tombé deux fois, vendu par des maréchaux chamarrés d'or!

Durand. — Lorsque la République a été proclamée de nouveau en février, pourquoi n'a-t-on pas réorganisé l'armée?

Scévola. — C'est que la Révolution a été escamotée tout de suite. Les socialistes ont été écartés du gouvernement, et tout, sauf le roi, a été maintenu. L'armée est

restée sous sa discipline et ses chefs royalistes, comme le Peuple sous la verge de ses exploiters! Aussi, il faut que cela change, et c'est dans ce but que tous les hommes de cœur travaillent et que vous devez les seconder, car vous y avez intérêt plus que personne. C'est par la propagation des idées que nous arriverons. L'Assemblée peut tout faire, elle est souveraine; envoyons-y des représentants démocrates-socialistes et ils nous sauveront. Tu le vois, notre sort est entre nos mains; il dépend de la manière dont nous allons voter aux prochaines élections.

Durand. — Adieu, père Scévola; je rentre au quartier. Soyez bien sûr que j'ai compris ce que vous venez de me dire, et que je le ferai comprendre à mes camarades.

Opinion de Robespierre sur la discipline militaire.

Qu'est-ce que la discipline militaire? C'est la fidélité à remplir les devoirs du service militaire, c'est l'obéissance aux lois particulières qui régissent les fonctions du soldat. Les obligations spéciales imposées au soldat, pour les engagements qu'il a contractés avec la patrie, ne s'étendent pas plus loin; par une conséquence nécessaire, l'autorité de ces chefs est circonscrite dans les mêmes limites. Le soldat est un homme et un citoyen, il a sous ces trois qualités des devoirs et des droits qui doivent et peuvent se concilier. Quand il a rempli ses devoirs de soldat, il jouit des mêmes droits que les autres citoyens et les autres hommes. La loi militaire est pour le soldat, ce que sont pour les citoyens, les lois civiles et politiques; le citoyen a le droit de faire tout ce que les lois civiles et politiques ne défendent pas, le soldat a le droit de faire tout ce que la loi militaire ne lui défend pas. La loi civile ne peut défendre ce qui nuit à la société et aux droits d'autrui; le loi militaire ne peut défendre que ce qui nuit au service militaire. Toute loi qui impose à l'homme une privation ou un fardeau inutile est un acte tyrannique; tout homme ou tout chef qui exige ce que la loi ne prescrit pas, est un despote et un tyran, c'est-à-dire un rebelle.

« Depuis le commencement de la révolution, vous n'avez cessé d'entendre accuser les soldats d'indiscipline. Mais examinez, je vous prie, quelle est celle de ces deux espèces de discipline qu'ils ont violée: est-ce celle qui consiste à remplir exactement les fonctions militaires? Non, jamais on ne reprochera à notre armée de les avoir abandonnées. On a même remarqué, avec une juste admiration, que les corps qui avaient des différents civils avec leurs chefs, montraient la noble fierté de confondre leurs calomnies par une scrupuleuse exactitude à en observer tous les devoirs. La discipline qu'ils ont violée, c'était la soumission passive et aveugle à la volonté d'un maître, même en ce qui est parfaitement étranger aux relations du soldat avec le chef. Que dis-je? En ce qui leur était impérieusement défendu par l'intérêt le plus sacré de la patrie. Leur premier crime contre cette discipline, ce fut le refus magnanime de servir la cause de nos anciens tyrans contre la nation, et de tremper leurs mains dans le sang du peuple et de ses premiers représentants. »

(Extrait du Défenseur de la Constitution, 1792.)

Dispositions de la loi électorale relatives à l'armée.

Art. 1er. Dans les douze jours qui suivront la promulgation de la présente loi, la liste électorale sera dressée pour chaque commune par le maire.

Elle comprendra par ordre alphabétique :

1° Tous les Français, âgés de vingt et un ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, et habitant dans la commune depuis six mois au moins;

2° Ceux qui, n'ayant pas atteint, lors de la formation de la liste, les conditions d'âge et d'habitation, les acquerront avant la clôture définitive.

Tenue des assemblées électorales.

Art. 47. Il apporteront (les électeurs) leurs bulletins préparés en dehors de l'assemblée.

Le papier du bulletin doit être blanc et sans signes extérieurs.

Art. 48. A l'appel de son nom, l'électeur remet au président son bulletin fermé.

Le président le dépose dans la boîte du scrutin, laquelle doit, avant le commencement du vote, avoir été fermée à deux serrures, dont les clés restent, une entre les mains du président, l'autre entre celles du scrutateur le plus âgé.

Collèges.

Art. 62. Les militaires présents sous les drapeaux sont, dans chaque localité, répartis en sections électorales par département.

Chaque section est présidée par l'officier le plus élevé en grade, ou, à défaut, par le soldat le plus ancien, assisté de quatre scrutateurs.

Ces quatre scrutateurs sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs sachant lire et écrire.

Il est procédé de la même manière pour les marins et ouvriers portés sur les rôles de l'inscription maritime, et retenus par leur service hors du lieu de leur résidence habituelle.

Le résultat est, pour chaque département, envoyé au préfet par le président de la section.

Le résultat transmis par le préfet au président du bureau électoral du chef-lieu est compris dans le recensement général des votes au département.

Néanmoins, l'exercice du droit électoral est suspendu pour les armées en campagne et pour les marins de la flotte se trouvant en cours de navigation.

Art. 69. Pour l'élection du président de la République, les militaires en activité de service votent avec les autres électeurs au lieu où ils se trouvent au jour de l'élection.

Art. 70. Dans les villes divisées en plusieurs sections, ils sont répartis entre les diverses sections par un arrêté spécial du maire.

Art. 71. Leurs bulletins sont confondus dans la même urne avec ceux des autres citoyens.

Art. 72. Au cas où des circonstances particulières rendent impossible le vote en commun avec les autres électeurs, les opérations électorales ont lieu sous la présidence de l'officier le plus élevé en grade, assisté de quatre scrutateurs choisis comme il est dit en l'article 62.

Le gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et Comp., rue de l'Archevêché, 3.